

# GRILLE TARIFAIRE

Ci-dessous, se trouvent les barèmes des émoluments :

Droit immobilier	
Tranche de prix	Taux applicables depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2021
De 0 € à 6 500 €	3,870 %
De 6 500 € à 17 000 €	1,596 %
De 17 000 € à 60 000 €	1,064 %
Plus de 60 000 €	0,799 %

**Par exemple**, si vous achetez un bien immobilier d'un montant de 200 000 €, les émoluments du notaire s'élevaient à 1995,25 € H.T

Soit = 251,55 € (6 500 x 3,870/100) + 167,58 € ((17 000 - 6 500) x 1,596/100) + 457,52 € ((60 000 - 17 000) x 1,064/100) + 1118,6 € ((200 000 - 60 000) x 0,799/100)

Succession		
Actes	Valeur du bien	Coût
	Tranches d'assiette	
Acte de notoriété	-	56,60 € H.T (67,92 € TTC)
Inventaire	-	75,46 € (90,55 € TTC)
Certificat de propriété	Inférieure à 3 120 €	15,09 € (18,11 € TTC)
	Supérieure à 3 120 €	0,484 % HT de la valeur du bien

<b>Attestation de propriété (attestation notariée)</b>	De 0 à 6 500 €	1,935 % H.T de la valeur du bien
	De 6 500 € à 17 000 €	1,064 % H.T de la valeur du bien
	De 17 000 € à 30 000 €	0,726 % H.T de la valeur du bien
	Plus de 30 000 €	0,532 % H.T de la valeur du bien
<b>Déclaration de succession</b>	De 0 à 6 500 €	1,548 % H.T de l'actif brut
	De 6 500 € à 17 000 €	0,851 % HT de l'actif brut
	De 17 000 € à 30 000 €	0,580 % H.T de l'actif brut
	Plus de 30 000 €	0,426 % HT de l'actif brut
<b>Partage de la succession</b>	De 0 à 6 500 €	4,837 H.T de l'actif brut
	De 6 500 € à 17 000 €	1,995 % H.T de l'actif brut
	De 17 000 € à 60 000 €	1,330 % H.T de l'actif brut

	Plus de 60 000 €	0,998 % H.T de l'actif brut
<b>Délivrance de legs avec décharge, quittance ou acceptation</b>	De 0 € à 6 500 €	1,935 % H.T de la valeur du bien
	De 6 500 € à 17 000 €	1,064 % H.T- de la valeur du bien
	De 17 000 € à 30 000 €	0,726 % H.T de la valeur du bien
	Plus de 30 000 €	0,532 % H.T de la valeur du bien
<b>Délivrance de legs sans décharge, quittance ou acceptation</b>	De 0 € à 6 500 €	0,967 % H.T de la valeur du bien
	De 6 500 € à 17 000 €	0,532 % H.T de la valeur du bien
	De 17 000 € à 30 000 €	0,363 % HT de la valeur du bien
	Plus de 30 000 €	0,266 % H.T de la valeur du bien

## Les honoraires :

S'agissant des autres prestations, l'Etude est rémunérée par des honoraires librement fixés par le notaire, qui doit en informer préalablement son client et lui faire signer une convention (Code de commerce, article L444-1 alinéa 3).

Ci-dessous, vous trouverez la grille tarifaire des prestations rémunérées par des honoraires libres. Cette grille est divisée en 3 parties :

- Droit de la famille : succession, testaments, PACS, contrats de mariage
- Droit des affaires, droit commercial et droit des sociétés
- Consultations

Pour votre précision, Chaque prestation est accompagnée de conseils hautement personnalisés et de qualités.

Les tarifs ne comprennent pas le coût des différentes formalités auprès du Greffe ou tout autre organisme (envoi de lettre recommandée, demande de pièces payantes, publication du journal d'annonces légales...)

## Droit immobilier

Bail d'habitation

250 € H.T (300 € TTC)

## Droit de la famille

Convention de quasi-usufruit par acte séparé

0,5 % HT du montant de la créance

Rédaction de clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie

250 € H.T (300 € TTC)

Bilan successoral (entretien, rapport juridique, entretien de synthèse)

0,05 % H.T de l'a avec un minimum de 200 € H.T (240 € TTC)

Bilan patrimonial (entretien, rapport juridique, entretien de synthèse)

0,10 % H.T de l'actif brut avec un minimum de 500 € (600 € TTC) plafonné à 1 500 € H.T

## Droit des affaires, droit commercial et droit des sociétés

Rédaction bail commercial

Un mois de loyer H.T, avec un minimum de 300 € H.T plafonné à 800€ H.T (960 € TTC)

Renouvellement du bail initial

250 € H.T (300 € TTC)

Cession de fonds de commerce	2 % TTC du prix de vente
Location-gérance	Selon convention d'honoraire spécifique
Cession de parts sociales ou actions	1 % TTC du prix de vente, avec minimum 1 000 € H.T (1 200 € TTC)*
Rédaction statuts de société sans apport immobilier	SCI : 500 H.T (600 € TTC)* Autres sociétés : 800 € H.T (960 € TTC)* Montage complexe : Sur devis
Dissolution de société	1 000 € TTC
Secrétariat juridique	100 € H.T (120 € TTC) pour une délibération AGO* 150 € H.T (180 € TTC) pour une délibération AGE*

\* Hors formalités auprès du Greffe, ou tout organisme, envoi de lettre recommandée, demande de pièces payantes, publication au journal d'annonces légales...

## Consultations

Consultation juridique	60 € TTC
------------------------	----------